

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2010

OBJET :

Désaffectation de 2 logements de fonction

Rapporteur : M. BREUILLE

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose de deux logements de fonction situés 4 rue Roger Bérin et dans l'école maternelle Galilée implantée dans le quartier de Mouzimpré.

Au regard de la demande décroissante des instituteurs en matière de logement de fonction et sachant que ces derniers peuvent bénéficier d'une indemnité représentative de logement, il est envisagé de désaffecter ces deux logements.

En effet, le logement sis 4 rue Roger Bérin est actuellement libre et une personne est intéressée par sa location. Aussi, il appartient à la commune de gérer ses biens en bon père de famille et d'éviter ainsi qu'ils deviennent vacants et se dégradent plus rapidement en raison de cette vacance.

Par ailleurs, le logement éventuel d'un agent de la collectivité dans le logement de fonction sis dans l'école maternelle Galilée est envisageable d'autant plus que l'actuel locataire doit quitter les lieux au cours de cet été 2010.

Les agents de la commune réunissent toutes les conditions de confiance et de probité requise pour habiter un logement situé dans une enceinte scolaire. De plus, cela permettrait également une surveillance accrue des bâtiments scolaires en dehors des heures d'ouverture et d'éviter de nouvelles dégradations volontaires.

PROPOSITIONS

Vu les avis émis par la Commission « Urbanisme-Logement-Affaires Economiques » réunie le 11 mai 2010, le Préfet de Meurthe-et-Moselle et l'Inspecteur d'Académie, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter :

- le logement sis 4 rue Roger Bérin à compter du 1^{er} juillet 2010,
- le logement de fonction sis dans l'école maternelle Galilée à compter du 1^{er} septembre 2010,

mis à disposition de l'école par la commune pour le fonctionnement du service public d'enseignement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de désaffecter les logements sis 4 rue Roger Bérin et dans l'école maternelle Galilée.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 21 juin 2010.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN